

CONTRAT DE LOCATION – ANNEE 2019

Entre

PROPRIETAIRES :

Mr et Mme ZILL

Maison Biscaya

64220 Arnéguy

TEL : 05 59 37 34 96 / 06 28 37 39 75

LOCATAIRES :

.....

.....

.....

Tel. :.....

Concernant le gîte « CHOKOKO BORDA » classement préfectoral 3 étoiles (N°06402064-53817-0062).

Situé :

Quartier Ondarolle

64220 ARNEGUY

PERIODE Duà partir de 16H

Au10H

NOMBRE DE PERSONNES : adultes...../enfants.....

LOCATION :euros, charges comprises, excepté si chauffage (*)

CHAUFFAGE : Euros – RELEVE du compteur à l'arrivée :

LOCATION DE au départ :

Linge de lit :.....euros (40 €/semaine ou 8€/pers)

Linge de toilette :.....euros (25 €/semaine ou 5€/pers)

Ménage à la demande:.....euros (45 €)

Lits faits à la demande.....euros (35 €)

Supplément animal :.....euros (30 €/séjour semaine ou 5€ jour court séjour)

TOTAL :euros

ARRHES 25 % :euros

SOLDE + taxes de séjour :euros

(0.90€/jour/pers. Adulte).

CAUTION : 150 euros (chèque à remettre à l'arrivée)

(*) **0.10 €/KW consommé** au-delà d'un forfait de 180 KW/semaine

La réservation de la location sera effective dès réception d'un chèque de €.d'arrhes correspondant à 25% du prix total de l'hébergement, par retour de courrier accompagné d'un exemplaire du contrat signé.

Le solde de la location sera à régler le jour de l'arrivée ainsi que la taxe de séjour (0.90€/jour/pers adulte).

Le chèque de caution de 150 euros sera restitué après état des lieux, déduction faite des retenues éventuelles.

En cas de ménage non effectué, une retenue de 45 € sera prélevée sur la caution.

() **J'ai lu et j'accepte les conditions générales de location jointes.**

Le.....

Propriétaire

Le

signature du locataire

« **CHOKOKO BORDA** » (meublé classé 3 étoiles (N°06402064-53817-0062) est une ancienne bergerie rénovée dans le style basque si typique.

Située sur la commune d'Arnéguy, frontalière avec l'Espagne, dans le quartier d'Ondarolle à 3kms du bourg et des fameuses ventas espagnoles et à 12kms de St Jean Pied de Port où vous trouverez tous commerces et services. L'accès se fait par une charmante route de montagne qui pourra vous surprendre pour son étroitesse mais n'en est pas moins une départementale (n° 128).

Vous pourrez rejoindre le village espagnol de Valcarlos à pied par un petit pont emprunté par les marcheurs de St Jacques de Compostelle et enjambant la Nive d'Arnéguy qui fera le régal des pêcheurs. C'est le point de départ idéal de nombreuses activités de plein air, randonnées, pêche, cueillette de champignons en saison...

Ce gîte indépendant avec accès wifi gratuit se situe à 30 mètres de la maison des propriétaires et occupe tout l'étage sur 60m² plus une terrasse couverte de 18m². Le rez-de-chaussée servant de rangement pour les meubles de jardin et de local pour entreposer le matériel de pêche, les vélos etc...

Il peut accueillir jusqu'à 5 personnes et est composé :

-D'un grand séjour avec salon complet et TV écran plat 80 cm, d'un espace cuisine ouvert entièrement équipé : plaque de cuisson (gaz), hotte, four, four à micro-ondes, lave-vaisselle, réfrigérateur avec compartiment congélateur, ainsi que tout le petit électroménager de base et les ustensiles courants plus le linge de maison et les produits d'entretien.

Cette pièce offre une large vue sur la montagne et un poêle à bois vous dispensera la chaleur douce et particulière d'un feu de bois en complément des radiateurs électriques (**voir forfait de consommation sur le contrat**).

-Une première chambre est équipée d'un lit de 140cm et la deuxième d'un lit de 90cm plus deux lits superposés.

Tous les lits disposent d'alèses, d'oreillers, couvertures ou couettes (pour les lits de 90cm).

Prévoir des housses de couettes de dimension 140X200cm pour les lits superposés et 200X200cm pour le lit simple ainsi que des taies d'oreillers de dimension 50X70cm.

Le linge de lit peut être fourni sur demande (forfait de 40 €/semaine) ainsi que le linge de toilette (forfait de 25 €/semaine pour 5 personnes).

-Une salle d'eau avec une grande cabine de douche, un lavabo et un lave-linge.

-un WC indépendant.

A l'extérieur, vous disposez d'un salon de jardin sur la terrasse couverte, un barbecue, parking et espace privatif arboré tout autour de la bergerie avec accès direct vers la forêt.

Les locations se font à la semaine en juillet-août :

Les arrivées se font le samedi à partir de 16h.

Les départs se font le samedi, à 10H au plus tard.

1 animal maximum admis avec un supplément de 30 €/séjour semaine (ou 5 €/jour si court séjour)

Ménage non compris (service de ménage à la demande = 45 €)

Lits faits à l'arrivée à la demande = 35 €.

Matériel pour bébé mis à disposition gratuitement à la demande : lit pliant, barrière de lit, chaise haute.

Possibilité de réservation pour 2 ou 3 nuits hors saison. Dans ce cas le linge de lit et de toilette est fourni.

Tarifs de 4 à 6 nuits : merci de nous contacter.

Itinéraire d'accès au gite Chokoko borda – demander la maison « Biscaya »

Position GPS : 43° 5.182'N 1° 17.818'O **ou saisir** le nom du village : *Arnéguy* puis *Biscaya* (nom de la maison)

Ci-après le lien dans Google maps, itinéraire depuis le centre du village d'Arnéguy :

[Itinéraire Google maps](#)

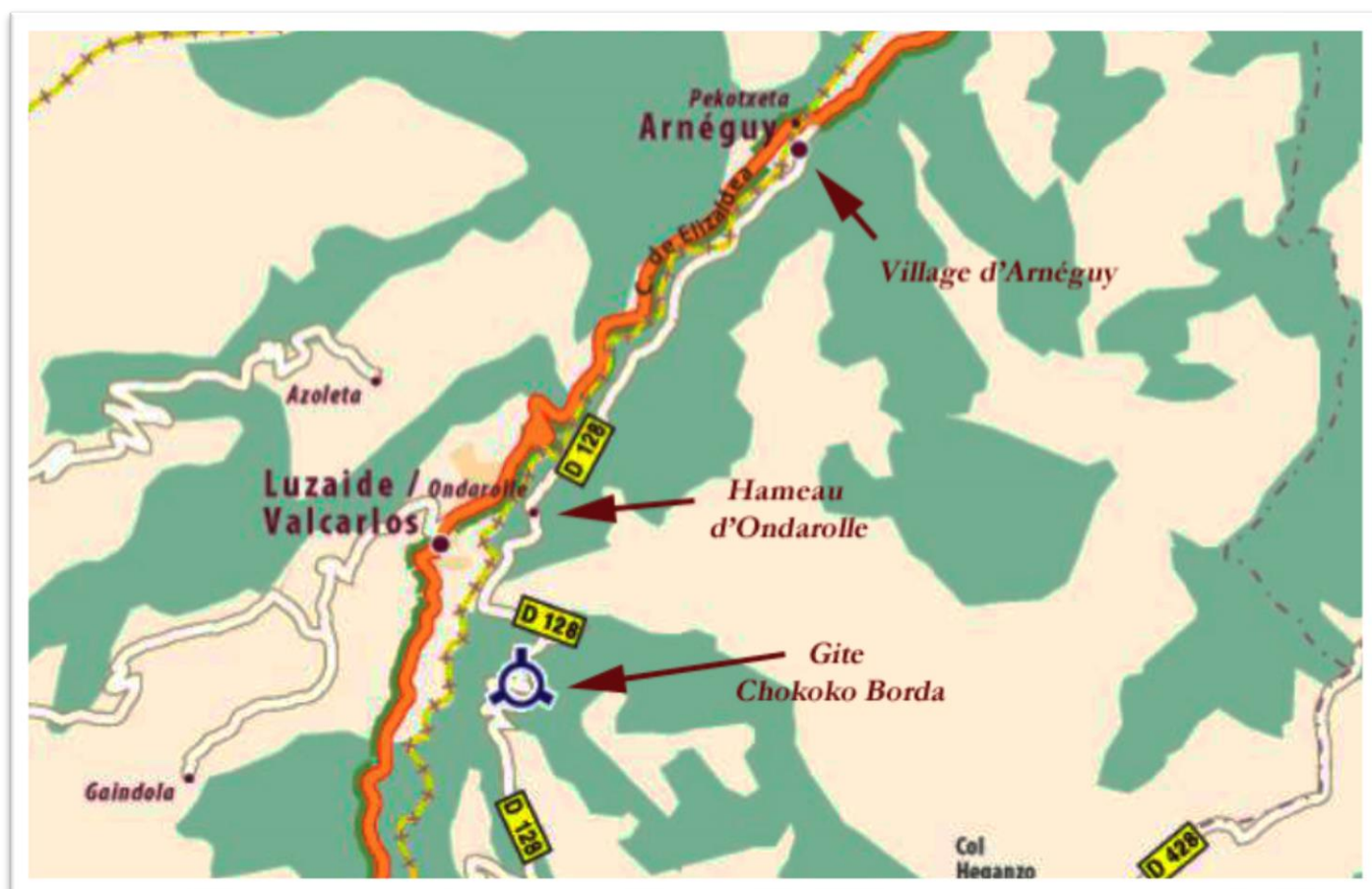
Fiche Google maps :

http://maps.google.fr/maps/place?hl=fr&georestrict=input_srcid:4a1d319e422c4d2b&ie=UTF8&z=14

Ou aussi, le lien dans Via Michelin, itinéraire depuis le centre du village d'Arnéguy :

[Itinéraire Via Michelin](#)

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires.



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE BAILLEUR

Le bailleur s'engage à maintenir le logement en bon état locatif, à délivrer au locataire un logement et un mobilier conformes à l'état descriptif et à l'inventaire ; à laisser la jouissance des lieux loués en toute quiétude, à restituer la caution ou retenir la somme dont le locataire est redevable à son égard en fin de location, selon les modalités stipulées sur le contrat.

OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le locataire s'oblige à user paisiblement des locaux loués : à les occuper personnellement, sans excéder le nombre d'occupants prévus dans le contrat ; à faire assurer les lieux et les meubles et objets mobiliers loués contre les risques locatifs, vol, incendie, explosion, dégâts des eaux, recours des voisins et tous sinistres dus à l'électricité, au gaz ou tout autre cause, pendant la durée de la location ; à ne rien faire qui puisse nuire à la tranquillité des voisins ou des autres occupants (tapage, bruits, odeurs, fumées ou autre) ; à user des équipements et du matériel laissés à sa disposition en se conformant strictement à leur mode d'utilisation ; à répondre des dégradations et pertes survenues pendant son occupation ; à libérer les lieux à l'heure stipulée dans le contrat, le dernier jour de la location et à restituer le logement dans l'état dans lequel il l'a pris.

LE LOYER – LES CHARGES

Le loyer est payable à la prise de possession des lieux.

Les charges peuvent être comprises ou non dans le prix de la location. Si elles sont à régler à part, deux possibilités : soit c'est une somme forfaitaire et définitive, soit une avance sur la consommation d'électricité par exemple et à régulariser en fin de séjour.

La taxe de séjour exigible dans la plupart des communes. Elle est due par le locataire qui la verse à son loueur ; qui doit ensuite la reverser dans les caisses du receveur municipal. Elle doit être signalée.

LES ARRHEs OU ACOMPTEs – ANNULATION

Si c'est un versement d'arrhes, si l'annulation intervient au moins 30 jours avant la date d'arrivée, le locataire obtiendra un remboursement à hauteur de 100%.

Si c'est un versement d'arrhes, si le locataire effectue l'annulation entre 14 et 30 jours avant la date d'arrivée, il obtiendra un remboursement à hauteur de 50%.

Si l'annulation est effectuée après les dates indiquées, le locataire n'obtiendra aucun remboursement.

Si c'est le loueur qui annule, il doit reverser le double des arrhes.

Si c'est un versement d'acompte, lorsque le locataire annule, le loueur garde la somme versée et peut exiger la totalité du prix de la location. Si c'est le loueur qui annule la location, il doit rembourser l'acompte et le locataire peut demander une indemnité en compensation du préjudice subi.

LE DEPOT DE GARANTIE OU LA CAUTION - ETAT DES LIEUX – INVENTAIRE

Selon les modalités stipulées dans le contrat, le bailleur peut demander le versement d'un dépôt de garantie (ou caution) pour répondre aux dégâts qui pourraient être causés aux objets mobiliers ou autres ou garantir le paiement des différentes charges si elles ne sont pas forfaitaires ou comprises dans le prix. Cette somme est versée à l'entrée dans les lieux. Dès l'arrivée, il est conseillé d'établir un état des lieux et un inventaire, par écrit et signaler les défauts éventuels et également les dysfonctionnements au cours du séjour. Sa restitution dépendra de l'état des lieux et de l'inventaire établis en fin de séjour.

CLAUSE RESOLUTOIRE

A défaut de paiement aux échéances ou en cas d'inexécution d'une des clauses du présent engagement, et huit jours après une mise en demeure restée infructueuse par le bailleur, le contrat sera immédiatement résilié.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du contrat, le bailleur fait élection de domicile en sa demeure et le locataire dans les lieux loués.

EN CAS DE LITIGE : Direction de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes
Des Pyrénées Atlantiques : 2 rue Pierre Bonnard CS 70590 F-64010 PAU cedex. Tél. : +33(0)5.47.41.33.80

